

# COMMISSION PERMANENTE

---

Séance du 28 novembre 2005

---

CP 05/11-31

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS  
LES COLLEGES PUBLICS  
RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT  
PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX A THEMES  
Entretien des logements de fonction des personnels de l'Etat  
Article 2317312 – S/Fonction 221**

---

Lors de ses réunions pour le vote du Budget Primitif 2005 et de la Décision Modificative n° 1 de 2005, l'Assemblée Départementale a approuvé une autorisation de programme de 115 500 € pour les travaux d'entretien des logements de fonction dans les collèges publics reçus à disposition du Département.

Nous devons examiner lors de la présente réunion le dossier du Collège Jean Jaurès à Montauban.

Lors de la rentrée de septembre 2005, le collège Jean Jaurès à Montauban a connu un changement de gestionnaire. Le logement de fonction, affecté à ce poste, n'était pas occupé depuis de nombreuses années et de ce fait se trouve dans un état vétuste.

J'ai donc dans un premier temps fait procéder au remplacement des moquettes sales et usagées par des sols plastiques.

Le montant de cette intervention s'élève à la somme de **3 858,81 € TTC**.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver l'intervention ci-après :

**COLLEGE JEAN JAURES A MONTAUBAN**

Réfection du revêtement de sol dans un logement de fonction : **3 858,81 €**

que je vous demande d'imputer à l'**Article 2317312 – S/Fonction 221** du Budget Départemental 2005 (Entretien des logements de fonction).

La situation de la ligne susvisée serait la suivante :

A - Autorisation de programme .....	115 500,00 €
B - Engagement à ce jour.....	106 412,37 €
C - Engagement à la présente Commission .....	3 858,81 €
D - Reliquat.....	5 228,82 €

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 novembre 2005**

CP 05/11-31

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS  
LES COLLEGES PUBLICS  
RECUS A DISPOSITION DU DEPARTEMENT  
PROGRAMME ANNUEL DE TRAVAUX A THEMES  
Entretien des logements de fonction des personnels de l'Etat  
Article 2317312 – S/Fonction 221**

---

**DECISION de la  
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant  
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve l'intervention suivante :

Collège Jean-Jaurès à Montauban

▪ Réfection du revêtement de sol dans un logement de fonction : 3 858,81 €;

– Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article  
2317212, sous-fonction 221 du budget départemental (entretien des  
logements de fonction).

Adopté à l'unanimité.

Le Président,